



CONSEIL COMMUNAL  
NOVILLE

## EXTRAIT

du registre des délibérations

**Séance du 17 mars 2021**

Présidence : Yves PELLET

---

### LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- Ayant pris connaissance du **préavis de la Municipalité no. 02-2021 du 15 février 2021 relatif au Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires** ;
- Ayant entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

sous réserve de dispositions légales nouvelles :

1. d'approuver les modifications du règlement communal relatif aux modifications du règlement communal relatif au règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires ;
2. d'en fixer l'entrée en vigueur dès l'approbation par la cheffe du Département concerné.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à la majorité. Il n'y a pas d'avis contraire. Aucune abstention.

---

Noville, le 17 mars 2021

Extrait conforme. L'attestent :

Le Président

Yves PELLET



Le Secrétaire

Kim KAUFFMANN